



SOUESMES

SOUESMES

Souesmes, petit village niché aux confins de la Sologne, accueille les promeneurs à la recherche de sentiers paisibles traversant les champs de bruyère et de genêts, les forêts de sapins, de bouleaux... et longeant d'agréables cours d'eau.

De la préhistoire à nos jours Souesmes a gardé de nombreux sites archéologiques.

On peut y découvrir l'empreinte du temps passé : des « tumulus » de l'époque préhistorique, des mottes de l'époque féodale, le château de Souesmes du XII^e et XIV^e, le château de la Rebutinière du XIX^e avec son bélier hydraulique, des fontaines, des croix de chemin, le monument à la mémoire du maquis, les gares situées le long de l'ancienne ligne de chemin de fer à voie métrique qui reliait Le Blanc (Indre) à Argent (Cher), les maisons datées qui jalonnent la commune.

Mais surtout, n'oublions pas le traditionnel feu de la Saint-Jean préparé chaque année par les « gars de la parche » !

CHEMIN FAISANT

CIRCUIT 1

- Église XI^e, XVI^e, XIX^e
- Parc de l'Aulnière (ancienne carrière de la tuilerie de Landelaine)
- Château de Vernon-le-Bas
- Château de Montchauveux
- Croix de chemin de Bois Rosé
- Aire de la Taille des Ponts (motte féodale)
- Ancienne ligne du B. A.

CIRCUIT 2 :

- Église XI^e, XVI^e, XIX^e
- Parc de l'Aulnière (ancienne carrière de la tuilerie de Landelaine)
- Château de Vernon-le-Bas
- Croix Rouge
- Gare

CIRCUIT 3 :

- Église XI^e, XVI^e, XIX^e
- Parc de l'Aulnière (ancienne carrière de la tuilerie de Landelaine)
- Château de Vernon-le-Bas
- Gare

UN PEU PLUS LOIN

- Pierrefitte-sur-Sauldre : bourg, chapelle
- Salbris : église, chapelle
- Chaon : Maison du braconnage
- Aubigny-sur-Nère : cité des Stuarts
- Nançay : centre de radio-astronomie, musée, château
- Ste-Montaine : fontaine



ACCÈS

D 724 : Salbris / Aubigny-sur-Nère
D 126 : Pierrefitte-sur-Sauldre / Nançay

À VOIR

Église XI^e, XVI^e, XIX^e
Château de Souesmes XI^e, XIV^e
Château des Bruyères
Maisons à colombages
Fontaine Saint-Julien

Tous commerces - syndicat d'initiative - hôtel - restaurant - chambres d'hôtes - tennis - chasse - pêche en rivière et étangs

1 JOUR DE SENTIER,
8 JOURS DE SANTÉ !

Ces circuits sont des chemins communaux traversant des propriétés privées.

- Restez sur les sentiers
- Respectez la nature
- Tenez vos chiens en laisse
- Ramassez vos déchets
- Soyez prudents en période de chasse

RESPECTER LA NATURE,
C'EST SE RESPECTER SOI-MÊME

Sentiers balisés de Promenade et Randonnée réalisés par la Communauté de communes de la Sologne des rivières et la commune de Souesmes avec le concours du Comité départemental de la randonnée pédestre
2, rue du Limousin 41000 BLOIS
Tél. : 02 54 56 19 59
e-mail : rando.41@wanadoo. fr



SOUESMES



CIRCUIT 1

17 km
Sentier
du Grand-Gué

CIRCUIT 2

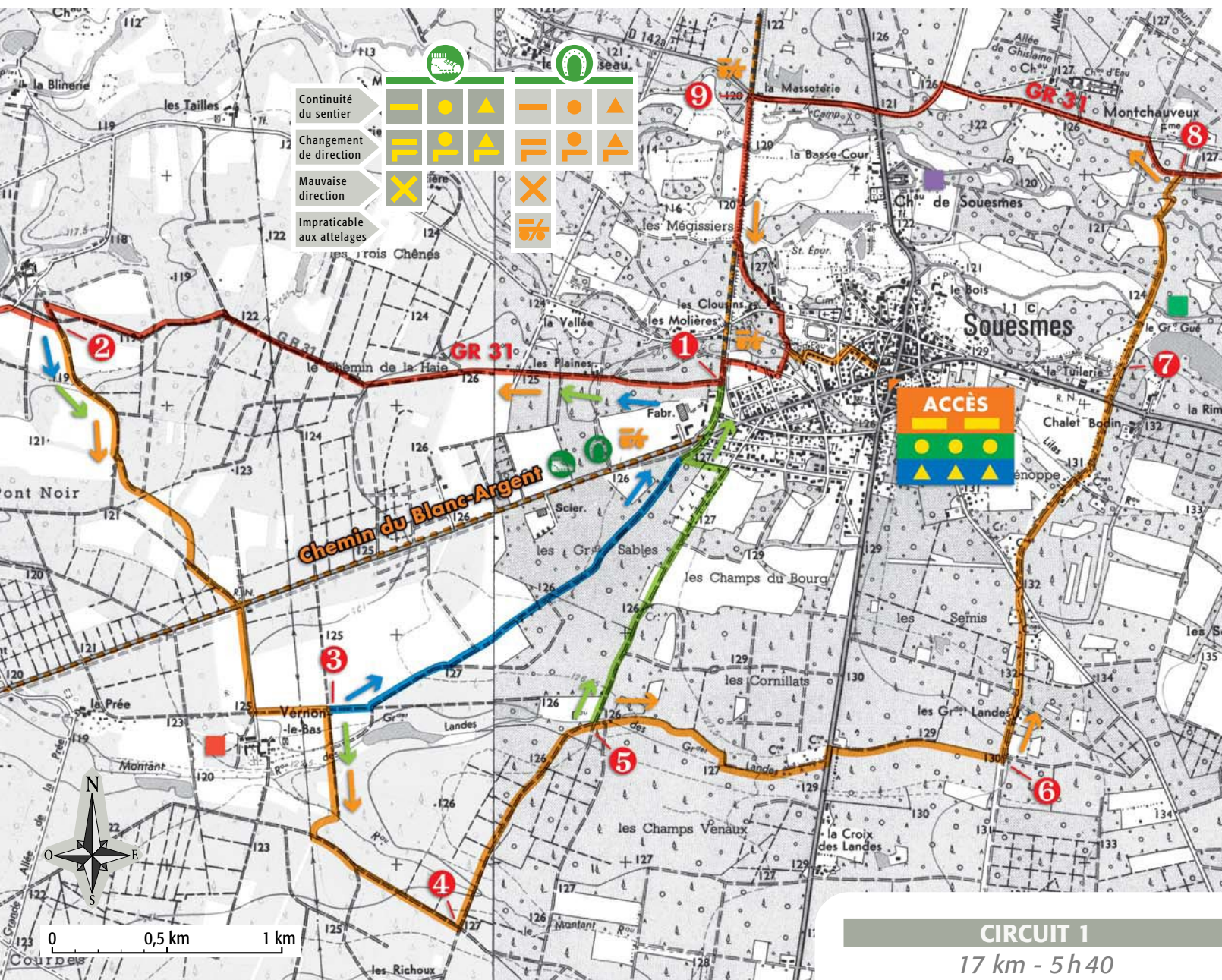
13 km
Boucle de
Vernon-le-Bas

CIRCUIT 3

9,5 km
Chemin
de la Grand-Mère



Sologne des rivières



SCAN25® - © IGN PARIS 2008 - Reproduction interdite - Licence n° 2008-CISO26-34

⚠ À l'attention des cavaliers: renseignez-vous sur les panneaux de départ pour les tronçons du B.A. accessibles, les difficultés de traversée de route rencontrées et les pratiques à adopter.

CIRCUIT 1
17 km - 5 h 40
Sentier du Grand-Gué

ACCÈS

Parking: église
En face du porche de l'église, prendre la ruelle de la Bourdonnoire (balisage GR® 31). À gauche du château

d'eau, traverser le parc boisé en obliquant à gauche, emprunter la passerelle. À la route, suivre à droite.

1 À l'orée de la forêt, tourner à gauche. Après 150 m, s'engager à droite sur un chemin sous bois, le suivre tout droit pendant 3 km.

2 Après un banc, dans un virage, (**on quitte le GR® 31**). Emprunter à gauche, un chemin vers le sud, entre bois et champs. À un carrefour en pleine forêt, passer devant la pancarte "Vernon-le-Bas". Atteindre la D 724, (**prudence!**) sur la gauche, près d'une maison, suivre à droite une route bordée d'arbres.

Avant les bâtiments de *Vernon-le-Bas* , tourner à gauche. Après la ligne haute tension...

3 (*Pour le circuit 3, continuer en face*). Emprunter le chemin sur la droite, passer le ruisseau. Poursuivre en obliquant à gauche.

4 Au croisement, obliquer à gauche.

5 (*Pour le circuit 2, sur la gauche emprunter...*). Continuer en face, sous bois, arriver à une route. Tourner à gauche puis tout de suite à droite.

6 Suivre à gauche. Passer la maison forestière, arriver à une route. Couper en biais et poursuivre. Croiser une route et descendre sur le chemin en face.

7 **Attention, entre 7 et 8 impossible en cas de fortes eaux. Revenir en suivant sur la gauche, le chemin (non balisé) qui, en contrebas des maisons, vous ramène vers le bourg. Rejoindre l'église.**

Arriver à la Sauldre, emprunter la passerelle, suivre le *Grand-Gué* , 2^e passerelle. Continuer (zone inondable). Franchir deux autres passerelles, remonter sur le chemin.

8 Arriver à une allée (**on rejoint le GR® 31**). Suivre à gauche, passer Mont-

chauveux. L'allée gravillonnée arrive à une route: sur la gauche, rejoindre la D 126, (**prudence!**). Traverser, marcher face aux voitures. À 500 m, gagner *l'ancienne ligne du Blanc à Argent (B.A.)*...

9 Sur la gauche, suivre ce chemin rectiligne. 150 m après le 2^e pont, descendre à gauche et suivre la rue des Gâts. En face, gagner le parc, le château d'eau et l'église.

CIRCUIT 2:
13 km - 4 h 20
Boucle de Vernon-le-Bas

ACCÈS

Identique au circuit 1 jusqu'au point 5.

7 Sur la gauche, emprunter le large chemin rectiligne sur 1,5 km. Avant les maisons, suivre sur la gauche un chemin herbeux. Il rejoint à angle aigu un autre chemin que l'on suit à droite pour rejoindre la route. (**prudence!**), traverser. Emprunter *l'ancienne ligne du B.A. (gare)* jusqu'au point 1.

Sur la droite suivre la route empierrée et par le sentier à gauche rejoindre le parc, le château d'eau et l'église.

CIRCUIT 3:
9,5 km - 3 h
Chemin de la Grand-Mère

ACCÈS

Identique au circuit 1 jusqu'au point 3.

3 Continuer en face sur un chemin herbeux qui oblique à gauche dans les champs. Arriver à la forêt et poursuivre tout droit. Avant les maisons (**On rejoint le circuit 2, balisage**). Arriver à la route (**prudence!**), traverser. Emprunter *l'ancienne ligne du B.A. (gare)* jusqu'au point 1.

Sur la droite, suivre la route empierrée et, par le sentier à gauche, rejoindre le parc, le château d'eau et l'église.